

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 25 janvier 2019 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales de Beaumont-sur-Sarthe et de Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe)**

NOR : INTJ1901440A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Beaumont-sur-Sarthe et de Fresnay-sur-Sarthe sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Beaumont-sur-Sarthe et de Fresnay-sur-Sarthe exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et entrera en vigueur au lendemain de sa publication.

Fait le 25 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE       | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE   | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE   |
|----------------------------|--|--|
| <b>Fresnay-sur-Sarthe</b>  | Assé-le-Boisne<br>Douillet<br><b>Fresnay-sur-Sarthe</b><br>Moitron-sur-Sarthe<br>Montreuil-le-Chétif<br>Saint-Aubin-de-Locquenay<br>Saint-Georges-le-Gaultier<br>Saint-Léonard-des-Bois<br>Saint-Ouen-de-Mimbré<br>Saint-Paul-le-Gaultier<br>Saint-Victeur<br>Sougé-le-Ganelon | Assé-le-Boisne<br>Douillet<br><b>Fresnay-sur-Sarthe</b><br>Moitron-sur-Sarthe<br>Montreuil-le-Chétif<br>Saint-Aubin-de-Locquenay<br>Saint-Georges-le-Gaultier<br>Saint-Léonard-des-Bois<br>Saint-Ouen-de-Mimbré<br>Saint-Paul-le-Gaultier<br>Saint-Victeur<br>Sougé-le-Ganelon |
| <b>Beaumont-sur-Sarthe</b> | Assé-le-Riboul<br>Beaumont-sur-Sarthe<br>Chérancé<br><b>Coulombiers</b><br>Doucelles<br>Juillé<br>Maresché<br>Piacé<br>Saint-Christophe-du-Jambet<br><b>Saint-Germain-sur-Sarthe</b><br>Saint-Marceau<br>Ségrie<br>Le Tronchet<br>Vernie<br>Vivoin                             | Assé-le-Riboul<br>Beaumont-sur-Sarthe<br>Chérancé<br>Doucelles<br>Juillé<br>Maresché<br>Piacé<br>Saint-Christophe-du-Jambet<br>Saint-Marceau<br>Ségrie<br>Le Tronchet<br>Vernie<br>Vivoin  |